

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2021

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, F. GOUIRAND, L. ARNAUD, C. VIRETTI, J. BLANC, P. BRESSIER, J. ROCHE, R. FRANCESCHI, S. VALLECALLE, C. SEBASTIANI.

Absents Excusés : A. BREMOND a donné pouvoir à R. FRANCESCHI
V. AGNES a donné pouvoir à G. RISBOURG
P. PEYTHIEUX a donné pouvoir à S. VALLECALLE

Absent : O. DEVICHI

ORDRE DU JOUR

1. TRAVAUX/VOIRIE
2. DECISIONS MODIFICATIVES
3. URBANISME
4. PERSONNEL
5. COMMISSIONS MUNICIPALES
6. QUESTIONS DIVERSES

En préambule, Mme Le Maire demande au conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour.

1. TRAVAUX/VOIRIE

- Les travaux de réfection de la chaussée du chemin du Clôt des Anges et de la Roque (pose d'un enrobé à froid) ont été réalisés par la Sté COLAS durant la première quinzaine du mois de juillet.
- La Mairie a été sollicitée par plusieurs riverains et commerçants de l'étang de la Bonde au sujet de la menace d'éboulement d'une masse rocheuse se trouvant en surplomb du sentier pédestre au nord de l'étang. Après constatation sur place, et devant le danger avéré du risque, la Mairie a pris un arrêté de mise en péril et a procédé sur site à un balisage à chaque extrémité du sentier et à la pose de panneaux de signalisation pour en interdire l'accès jusqu'à réalisation des travaux de mise en sécurité. Le propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve cette masse rocheuse a été rencontré sur place par deux élus, et une lettre recommandée lui a été adressée pour l'informer de l'arrêté de mise en péril et des mesures à prendre pour rétablir l'accès au sentier. Des devis seront demandés rapidement à des entreprises susceptibles de réaliser les travaux de démolition de ce bloc rocheux (par tous moyens, mécaniques ou autres). Les modalités de règlement des frais engagés pour ces travaux feront l'objet d'une prochaine rencontre avec le propriétaire de la parcelle.
- Durant l'été des travaux de maintenance seront réalisés à l'école des vergers par le personnel des Services Techniques. Il est également prévu de procéder à la modification de l'escalier séparant les deux cours de l'école (travaux de maçonnerie), et de planifier la taille des platanes.
- En raison de l'indisponibilité provisoire de notre matériel, la municipalité a sollicité l'entreprise familiale Felician (Peypin d'Aigues) afin de procéder aux travaux de nettoyage des abords des routes et des chemins communaux (montant facturé : 3500 euros h.t.).

- Information : Au sujet de la classification du chemin communal du Carré, opposant la famille BAZE – RICHAUD à la commune, la demande de médiation déposée au Tribunal Administratif de Nîmes n'a pas abouti et a pour effet d'entraîner le déclenchement de la procédure judiciaire.

2. DECISIONS MODIFICATIVES

- Budget : A la suite d'une erreur d'écriture comptable (une recette d'investissement a été imputée sur une autre ligne budgétaire que prévue), le Conseil Municipal est sollicité afin d'en autoriser sa correction et de replacer le montant de la recette sur le bon compte. Pour information, cette opération à l'équilibre n'occasionnera aucun impact sur le budget.

Mme le Maire soumet donc cette décision modificative au vote du conseil.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité la correction de cette écriture comptable.

3. URBANISME

- Dossiers en cours :

PC Venturini : villa individuelle (en cours d'instruction).

DP Genty : division parcellaire (en cours d'instruction).

CUB Vienne : création d'une chèvrerie (en cours d'instruction).

PC Mr Arnoux : hangar et changement de destination pour agrandissement de l'habitation (en attente d'un PC rectificatif)

- Mme Patricia Bressier a été contactée par Mr Rémi Chardon au sujet de la vente de sa propriété des Courbons (bâtiments et terrain) et de son classement en ENS (espace naturel sensible). Le prix de vente de cette propriété est fortement impacté à la baisse par cette classification et ne correspond plus aux attentes de Mr Chardon. Mme Le Maire rappelle qu'un permis de construire déposé dans les années 1970 avait été refusé (avec pour preuve les documents administratifs provenant du tribunal administratif de Nîmes de cette époque et dans l'attente de documents contradictoires à fournir par Mr Chardon), et de fait, que les bâtiments existants sont donc toujours considérés à ce jour comme illégaux. D'autre part, concernant la classification de ce site en ENS, la municipalité rappelle également qu'elle se doit par tous moyens de protéger la forêt communale et que la vente de cette propriété placée en plein cœur des massifs, et la future destination susceptible d'y être donnée pourrait occasionner des risques très importants pour l'environnement. La municipalité a contacté Mr Chardon pour lui faire part de ces éléments et reste dans l'attente de ses intentions.

4. PERSONNEL

- Les entretiens individuels annuels des employés municipaux ont été réalisés lors de la dernière quinzaine du mois de juin. Les fiches de poste ont été réactualisées et mises à disposition des salariés et du Conseil Municipal.
- En raison de l'indisponibilité de Mme Pauline Vaquer planifiée en octobre prochain, pour une durée minimum d'un mois, madame Marianne Lopez effectuera son remplacement pendant cette période.

- Le recrutement de l'ATSEM est finalisé. Mme Estelle RANCUREL a été retenue et elle prendra ses fonctions dès la rentrée prochaine.
- Leslie VAIR et Benjamin FAUVELET seront titularisés au 1^{er} septembre.

5. COMMISSIONS MUNICIPALES

Cotelub

Délibération pour le groupement de commande concernant les hydrants, les défibrillateurs et les contrôles périodiques effectués par de entreprises agréés :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande,

Considérant ce qui suit :

Conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

COTELUB propose à ses communes membres d'adhérer à un tel groupement pour :

- La fourniture et entretien/maintenance des hydrants ;
- Les vérifications périodiques des installations (incendie, installation électrique, ...) ;
- La fourniture et entretien/maintenance des défibrillateurs.

Ces groupements permettent de simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics et éventuellement, de réaliser des économies d'échelles.

COTELUB sera le coordonnateur de ce groupement et assurera l'essentiel des missions de passation des marchés (de la définition du besoin à la notification des marchés). Les communes seront uniquement chargées de participer à la définition technique des prestations et fournitures, de signer leurs marchés et d'en assurer l'exécution (suivi financier et technique).

COTELUB prendra à charge les éventuels frais de publication des marchés.

L'adhésion au groupement de commande n'emporte pas obligation de participer à un marché déterminé. Cependant, il ne sera pas possible d'intégrer un marché en cours d'exécution.

Il est proposé la signature d'une convention constitutive du groupement d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention constitutive du groupement de commandes, autorise à signer la convention constitutive et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ecole

- Le conseil d'école a eu lieu le 29 juin 2021. Pour information, la maîtresse titulaire à mi-temps ainsi que le maître en formation qui exerçait jusqu'à présent quittent l'école des vergers et une maîtresse affectée à temps complet rejoindra l'équipe enseignante dès la rentrée prochaine en classe de CM. Le planning prévisionnel fait état de la présence de 81 enfants scolarisés lors de la prochaine rentrée. Le renouvellement de la convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux sera reconduit et il est prévu un sujet d'étude sur l'habitat et l'impact sur la biodiversité des chauves-souris en coopération avec la Cave Coopérative de Cabrières.

- Il est prévu de mettre en place dès la rentrée prochaine, avec le concours des enseignants, un Conseil Municipal des enfants. Les élections des membres de ce Conseil se tiendront en parallèle de celles organisées pour la désignation des parents délégués. Au préalable de cette élection, les membres de la Commission Ecole doivent se rapprocher d'autres communes possédant déjà un tel Conseil, afin de collecter des informations sur sa mise en œuvre et son fonctionnement (un contact a été établi avec un élu de la Tour d'Aigues en ce sens). Il s'agira également de préciser les obligations en matière de responsabilités et d'assurance pour les enfants qui participeront à ce Conseil Municipal.
- La Commission Ecole a été sollicitée pour une demande de rentrée anticipée (très petite section) pour la rentrée prochaine. La Commission ne peut y répondre favorablement pour l'instant, mais cette décision fera l'objet d'un réexamen dès le mois de janvier si une ou plusieurs autres demandes devaient être déposées à cette échéance.

Bois/ONF

➤ **Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes forestières**

Considérant :

Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant :

L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière

Bois et des emplois induits de ce secteur ;

Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

L'AMV soutient la Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil

d'administration le 24 juin qui exige:

Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande:

Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Associations

- La fête votive devrait se dérouler du 06 au 10 août sauf nouvelles restrictions sanitaires. Comme habituellement, des élus seront présents lors de chaque soirée (un tableau sera établi avec le nom des élus responsables par soirée).

6. QUESTIONS DIVERSES

Néant

- Prochain conseil le 6/09/2021.

SEANCE LEVEE A 20H30